

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, July 1973

ACTION PROGRAMME FOR POLICY ON SCIENCE AND TECHNOLOGY
PROPOSAL BY THE COMMISSION

The Commission of the European Communities has just drawn up and sent to the Council an Action Programme for Policy on Science and Technology. It includes the following main features of a research policy:

1. Coordination of national policies.
2. Promotion of basic research.
3. Projects in support of Community policy in various fields.
4. Scientific and technical information.
5. Public, scientific and technical services.
6. Long-term studies - Forecasts - Methodology.

A timetable is annexed to the proposal.

The proposal plus timetable accords with the brief given by the Summit Conference in October 1972, and is based on the same premises as the Commission's statement of 14 June 1972 on "Aims and Methods of a Common Policy in the Field of Scientific Research and Technological Development". The proposal tries to indicate the first steps towards the realization of such a policy in the light of the discussions which have taken place over the past year. The proposals concern the following measures:

In the interests of the gradual coordination of research and development policy it is proposed that a Committee for Scientific and Technical Research (CREST) be set up, to be composed of senior officials responsible for research policy. This Committee is based on the model of the Currency Committee (Article 105 of the EEC Treaty) and the Committee for Medium-Term Economic Policy. Its task is to examine the national programmes and budgets and to scrutinize the available research potential, and also to analyse the various objectives of the Member States, in order to detect any gaps in the research programmes and to formulate common objectives. The Committee forwards its opinions to the Council and the Commission, in order to enable them to coordinate their policies effectively, to increase the efficiency of the national and Community programmes, to define joint projects in the Community interest and to foster a common attitude among Member States towards other countries and international organizations.

In order to promote basic research it is proposed that the Commission shall participate in the work of a European Scientific Foundation, shortly to be set up by the national research councils and academies in the countries of Western Europe. It is suggested that the Commission might possibly help with the running costs and also, on the basis of later programme decisions, participate in common projects initiated by the foundation. In order to prepare joint projects in the Community interest, it is proposed that the

...../...

Council shall define a number of fields as having priority for the preparation of research projects in support of Community policy. The fields in question are social policy, energy policy, development aid, industrial policy and environmental policy. It is intended on the basis of such a Council resolution to propose concrete projects which in part will include work to be performed by the Joint Research Centre. A second part of the proposal describes a number of such projects and some which have already been worked out. Now that a Directorate-General for Scientific and Technical Information and Information Policy has been created by a Commission decision, the Commission's activity in this field in the next few years will be defined in the Action Programme. In order to supplement the work of the Statistical Office, non-numerical information systems will be developed in cooperation with the bodies active in the Member States, in order to render the information essential to a competitive industry, the public services and the agencies of social development in general as accessible as possible. The field of public services in the scientific and technological sectors obviously comes within the Summit Conference definition of joint projects in the Community interest. It is therefore proposed that the existing activities of the European Bureau of Nuclear Measurements and the European Standards Bureau be expanded and that an attempt be made in 1974 to try, in conjunction with the central offices for public services in the Member States, to arrive at a systematic breakdown of tasks. Such a system could be developed to a point where one could call it a European "Bureau of Standards". The field referred to in the working programme as "Europa + 30" requires a problem-definition stage before the beginning of actual work - a stage in which it must be decided in what form economic forecasting can provide essential data for the political decision-making process. Such a study must embrace both the possibilities of assessment and methodological considerations. It is proposed that this task be entrusted to a group of seven highly qualified scientists with a sense of political relevance. This group would be required to submit the necessary bases for further decisions within a year.

GROUPE DU PORTE-PAROLE,
SPRECHERGRUPPE,
GRUPPO DEL PORTAVOCE,
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER,
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, juillet 1973.

PROGRAMME D'ACTION EN MATIÈRE DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE :
PROPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission des Communautés européennes vient d'adopter et d'adresser au Conseil un programme d'action en matière de politique scientifique et technologique. Ce programme d'action contient pour l'essentiel les éléments suivants d'une politique de la recherche :

- coordination des politiques nationales,
- promotion de la recherche fondamentale,
- actions de soutien à la politique de la Communauté dans différents secteurs,
- information scientifique et technique,
- prestation publiques de services scientifiques et techniques,
- étude à long terme - prospective - méthodes.

Un calendrier est joint à la proposition.

La proposition et le calendrier répondent au mandat de la conférence au sommet d'octobre 1972 et reposent sur les mêmes bases que la communication de la Commission du 14 juin 1972, intitulée "objectifs et moyens pour une politique commune de la recherche scientifique et du développement technologique". La proposition essaie d'esquisser les premières étapes conduisant à la réalisation d'une telle politique, à la lumière des discussions qui ont eu lieu au cours de l'année passée.

Les propositions portent en particulier sur les mesures suivantes :

Pour réaliser progressivement la coordination des politiques de recherche et de développement, il est proposé de créer un comité de la recherche scientifique et technique (CREST), composé de hauts fonctionnaires responsables de la politique de la recherche. Ce comité est conçu sur le modèle du comité monétaire (article 105 du traité CEE) et du comité de politique économique à moyen terme. Sa tâche consiste à examiner les programmes et budgets nationaux ainsi que le potentiel de recherche disponible, à analyser les différents objectifs des Etats membres pour faire apparaître les lacunes éventuelles des programmes de recherche et à mettre au point des objectifs communs. Le comité formule des avis à l'intention du Conseil et de la Commission pour permettre à ceux-ci d'assurer une coordination pleinement efficace des politiques, de renforcer l'efficacité des programmes nationaux et communautaires, de définir des actions communes d'intérêt communautaire et de conduire à l'adoption d'une attitude commune des Etats membres vis-à-vis des Etats tiers et des organisations internationales.

Pour promouvoir la recherche fondamentale, il est prévu que la Commission participe aux travaux d'une Fondation européenne de la science, qui doit être prochainement fondée par les accadémies et conseils nationaux de recherche des pays d'Europe occidentale. La possibilité d'un concours financier aux dépenses

courantes ainsi que la possibilité de participer, sur la base de décisions de programme ultérieures, à des projets communs dans le cadre de cette fonction sont prévues.

En préparation d'actions communes d'intérêt communautaire, il est proposé au Conseil de définir une série de domaines prioritaires pour l'élaboration de projets de recherche en soutien de la politique de la Communauté. Il s'agit là des domaines de la politique sociale, de la politique énergétique, de l'aide au développement, de la politique industrielle et de la politique de l'environnement. Sur la base d'une telle décision du Conseil, il est envisagé de proposer des actions concrètes, qui doivent prévoir en partie aussi des travaux au sein du Centre commun de recherche. La proposition est accompagnée d'une partie 2, qui décrit une série d'actions de ce genre et comporte divers projets déjà élaborés.

Maintenant que la décision de la Commission a créé une direction générale de l'information scientifique et technique et de la gestion de l'information, le programme d'action définit l'activité de la Commission dans ce domaine pour les prochaines années. En complément de l'activité de l'Office statistique, il s'agit de mettre sur pied, en collaboration avec les services opérant dans les Etats membres, des systèmes non numériques d'information, pour que les informations nécessaires en général deviennent accessibles dans des conditions optimales à une industrie compétitive, aux services publics et à l'évolution de la société.

Le domaine des prestations publiques de services dans le secteur scientifique et technique correspond manifestement à la définition d'actions communes d'intérêt communautaire donnée par la Conférence au sommet. En conséquence, il est proposé d'étoffer les activités actuelles du Bureau européen de mesures nucléaires et du Bureau européen de référence et d'essayer en 1974, avec les centres de prestations publiques de services existant dans les Etats membres, de parvenir à une répartition systématique des tâches. Un tel système pourrait être suffisamment développé pour qu'on puisse le qualifier de "bureau of standards" européen.

Pour le domaine désigné par "Europe + 30 ans" dans le programme de travail, il faut avant le début des actions concrètes, une phase de définition des problèmes, au cours de laquelle il conviendra d'examiner de quelle façon la capacité de prévision scientifique peut fournir des éléments substantiels pour le processus de décision politique. Un tel examen doit englober aussi bien les possibilités de prévision (assessment) que des réflexions méthodologiques. Il est proposé de confier un tel travail à un groupe de personnalités scientifiques hautement qualifiées ayant le sens de la pertinence politique. Ce groupe devrait fournir dans l'année les bases nécessaires pour de nouvelles décisions.